

M. DAVIES (I.P.-E.) : Si l'honorable ministre a fait une estimation approximative à peu près exacte, nous avons dépensé entre \$10,000 à \$12,000 par année de plus qu'il n'était nécessaire. L'année dernière, les dépenses se sont élevées, sans compter le combustible et l'éclairage, à \$31,000, et c'est environ la moyenne des dépenses de chaque année. Aujourd'hui, le ministre propose d'établir un nouveau mode qui économisera \$10,000.

Sir HECTOR LANGEVIN : Nous l'espérons.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je répète que, si le ministre espère et croit que son estimation est à peu près exacte, nous avons gaspillé \$10,000 à \$12,000 par année. Il y a une question malheureuse en rapport avec les dépenses de Rideau Hall, qui devrait être clairement définie. C'est un sujet désagréable et il se présente tous les ans. L'opinion générale dans le pays est que le gouverneur général et son état-major, ou plutôt son état-major, sont plus ou moins responsables de cette extravagance. Nous qui faisons partie du comité des comptes publics, nous savons que tel n'est pas le cas, et que quelle que soit l'extravagance qu'il y a eue dans ce département, le ministre des travaux publics en est directement responsable. Le gouverneur général n'exerce aucun contrôle. Le secrétaire des travaux publics a été examiné par le comité, et il a été établi que quand on a besoin d'un article quelconque à Rideau Hall, une réquisition est adressée au ministre des travaux publics qui contrôle toutes ces dépenses, et le gouverneur général et son état-major n'ont aucune responsabilité ni contrôle, relativement aux articles achetés, à leur coût et à l'endroit où ils sont achetés. Ainsi, pour les extravagances passées se rapportant à Rideau Hall, personne autre que le ministre des travaux publics n'est responsable, et je n'hésite pas à dire que, d'après la preuve faite devant le comité des comptes publics, il y a une grande extravagance, d'année en année, relativement à ce département.

Il y a un an ou deux, on a fait légèrement allusion à ce sujet, et la question a été étouffée d'un commun accord, parce qu'elle se rapportait à Rideau-Hall, et que l'on avait donné à entendre que le gouverneur-général y était intéressé. Soyons honnêtes à son égard et à l'égard de son état-major et disons hautement que, ni directement ni indirectement, le gouverneur général et son état-major ne sont responsables de cette extravagance et de la perte des deniers publics relativement à Rideau-Hall.

Quand, il y un an ou deux, la question a été soulevée, le ministre a donné l'assurance que quand un nouveau gouverneur général arriverait, un nouveau mode serait établi, et que l'opposition n'aurait plus de motifs de se plaindre à ce sujet. Je regrette que cette promesse n'ait pas été exécutée. Je le regrette davantage, non seulement parce que le ministre n'a pas rempli sa promesse, mais parce que, quand le nouveau gouverneur est arrivé, on n'a pas fait un inventaire de ce qui appartenait au gouvernement dans cette résidence. Il est étonnant qu'après le départ de l'ancien gouverneur, le chef d'un ministère qui avait dépensé \$30,000 ou \$40,000 par année, à Rideau Hall, n'ait pas fait faire l'inventaire de la propriété publique. Nous savons ce qui a eu lieu, et nous nous y attendions, un grand nombre d'articles à disparaître. Qui est responsable ? Que le ministre des travaux publics

dise pourquoi il n'a pas appliqué à Rideau Hall, la règle qui est suivie dans les autres établissements ?

Que fait le gouvernement anglais ? Quand un amiral prend possession d'une station, un inventaire de ce qui appartient au gouvernement est dressé soigneusement par les secrétaires nouveaux et anciens, et s'il manque quelque chose, ils sont strictement obligés d'en rendre compte. Rien de tel n'a eu lieu ici, et on dit, et je crois qu'on le dit de bonne source, que le nouveau gouverneur a trouvé des chambres complètement dégarnies, tous les meubles en ayant été enlevés. Nous entretenons Rideau Hall par des crédits votés tous les ans et, en conséquence, quand un nouveau gouverneur arrive, il ne doit pas être nécessaire de faire d'autres dépenses, à moins que les articles aient disparu.

On m'a dit, et le fait est de notoriété publique, que dans les temps d'élection l'honorable ministre envoie de son département, des douzaines d'hommes pour peindre et faire d'autres travaux et des escouades de blanchisseuses qui encombrant la maison et qui font ce qu'ils veulent. L'honorable ministre dit maintenant que le gouvernement se propose d'adopter un nouveau mode pour marquer ce qui lui appartient. Un citoyen d'Ottawa m'a raconté une histoire qui a trait à ce point. Un pot à glace avait été brisé dans un club de cette ville, et on envoya un messenger pour en acheter un autre dans un magasin. Il en acheta un qu'il payait 50 centins, et il fut constaté que c'était un beau pot en verre coupé, valant de \$5 à \$10, et qui portait la marque du gouvernement. Cette histoire court la ville.

Il doit y avoir une négligence manifeste et un manque absolu de tout contrôle, et aucune tentative n'est faite pour prendre soin de la propriété publique, et des milliers de dollars sont gaspillés tous les ans ; et je n'hésite pas à déclarer ici, et à dire à l'honorable ministre des travaux publics, que je le tiens responsable des \$40,000 ou \$50,000 qui ont été gaspillés depuis les dix ou douze dernières années, et qu'il est le seul homme qui en soit responsable. La plus grande extravagance et la plus grossière négligence ont été pratiquées, au point que des milliers de dollars ont été perdus. J'espère, avec d'autres membres du comité des comptes publics, qu'un inventaire soigneux sera fait tous les ans des articles qui appartiennent au gouvernement, et qu'on verra à adopter des moyens pour protéger ces biens publics, et que ceux qui en ont la garde, de la part du gouvernement, seront tenus responsables, et il n'y a pas d'autre mode qui puisse donner satisfaction. La manière dont Rideau Hall a été administré est honteuse et scandaleuse pour le ministre des travaux publics, et je regrette que l'honorable ministre n'ait pas une meilleure explication à nous donner.

Sir HECTOR LANGEVIN : L'honorable député veut donner à entendre au comité que j'ai essayé de rejeter sur d'autres la responsabilité que j'ai comme ministre des travaux publics. Je n'ai rien fait de tel. Je suis responsable de mon ministère, et s'il y a quelque chose de répréhensible, j'en ai la responsabilité. Je n'ai pas essayé, ce soir, de faire peser une partie de cette responsabilité sur Son Excellence le gouverneur général actuel, ni sur aucun de ses prédécesseurs, et je n'ai jamais, de ma vie, tenté de décharger ma responsabilité de cette manière. L'honorable député n'a pas besoin d'es-